



Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and contiguous Atlantic area, concluded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS)
Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conclu sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)



Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS

Istanbul, République de Turquie, 5 - 8 novembre 2019

24/10/2019

Français

Original : Français

ACCOBAMS-MOP7/2019/Doc 09Rev2

RAPPORT DU DEPOSITAIRE ET STATUT DES RATIFICATIONS

*Les participants sont invités à se munir de cet exemplaire pour la Réunion.
Ce document sera disponible uniquement en format numérique durant la Réunion.*

RAPPORT DU DEPOSITAIRE ET STATUT DES RATIFICATIONS

Le Dépositaire de l'Accord, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération de la Principauté de Monaco, a l'honneur de soumettre ce rapport aux Etats Parties de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS).

Depuis la sixième Réunion des Parties, qui s'est tenue à Monaco du 22 au 25 novembre 2016, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, en sa qualité de Dépositaire, a enregistré l'instrument d'accession de la République de Turquie ainsi que la déclaration et la réserve qui l'accompagnaient, le 3 novembre 2017.

Par Note verbale en date du 15 décembre 2017, le Dépositaire n'a pas manqué d'en informer, par voie diplomatique, les signataires et/ou Parties à l'Accord, le Conseil de l'Union européenne, le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et celui de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) ainsi que le Service des Traités des Nations Unies.

Conformément aux dispositions de l'Article XIV, paragraphe 2 c, ledit Accord est entré en vigueur pour la République de Turquie le 1^{er} février 2018.

Par Note Verbale en date du 16 janvier 2019, le Dépositaire a informé, les signataires et/ou Parties à l'Accord, le Conseil de l'Union européenne, le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et celui de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) ainsi que le service des Traités des Nations Unies des objections formulées respectivement par la République de Chypre et la République hellénique relatives à la réserve et à la déclaration émises par la République de Turquie, le 3 novembre 2017, lors du dépôt de son Instrument d'approbation à l'Accord.

Ces Objections n'ont pas eu d'incidence sur l'entrée en vigueur de l'Accord pour la République de Turquie.

Ainsi au 22 juillet 2019, les Parties à l'ACCOBAMS sont au nombre de 24 (Tableau 1).

S'agissant des Amendements au texte de l'Accord et à ses annexes, relatifs à l'extension de la zone géographique de l'ACCOBAMS adoptés lors de la MoP4 en 2010, ce Département a enregistré, depuis la dernière Réunion des Parties de 2016, le dépôt de l'instrument d'approbation de la République française.

Le Dépositaire n'a pas manqué d'en informer, par voie diplomatique, les signataires et/ou Parties à l'Accord, le Conseil de l'Union européenne, le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et celui de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS).

Ainsi au 22 juillet, les Parties ayant approuvé les Amendements sont au nombre de 8 (Tableau 2).

Pour mémoire, conformément à l'Article X, paragraphe 3 de l'Accord, lesdits amendements entreront en vigueur le trentième jour après la date à laquelle les deux-tiers des Etats Parties à l'Accord, soit seize (16) Parties, les ont ratifiés.

Par ailleurs, durant ce triennat 2017-2019, le Dépositaire, par l'intermédiaire des divers agents diplomatiques de la Principauté de Monaco, a appuyé les démarches du Secrétariat permanent visant à sensibiliser les autres Etats riverains en vue de leur adhésion à l'Accord ainsi qu'à les encourager à approuver les Amendements.

Tableau 1

Le tableau ci-après présente l'état des Parties contractantes à l'Accord, au 22 juillet 2019.

COUNTRY / PAYS	SIGNATURES	RATIFICATIONS		ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR
	Dates	Tool / Instrument	Deposit of the tool Dépôt de l'instrument	
ALBANIA / ALBANIE	24/11/1996	25/05/2001	03/07/2001	01/10/2001
ALGERIA / ALGERIE		19/03/2007(AA)	25/09/2007	01/12/2007
BOSNIA-HERZEGOVINA / BOSNIE HERZEGOVINE				
BULGARIA / BULGARIE	16/09/1999	23/09/1999	10/11/1999	01/06/2001
CROATIA / CROATIE	24/11/1996	03/05/2000	10/07/2000	01/06/2001
CYPRUS / CHYPRE	24/11/1996	30/01/2006	14/02/2006	01/05/2006
EGYPT / EGYPTÉ		04/03/2010	19/04/2010	01/07/2010
EUROPEAN UNION /UNION EUROPEENNE				
FRANCE	24/11/1996	26/02/2004 (AA)	10/03/2004	01/06/2004
GEORGIA / GEORGIE	24/11/1996	30/03/2001	31/05/2001	01/06/2001
GREECE / GRECE	24/11/1996*	24/11/1996*	24/11/1996*	01/06/2001
ISRAEL				
ITALY / ITALIE	24/11/1996	10/02/2005	24/06/05	01/09/2005
LEBANON / LIBAN		05/05/2004(A)	13/12/2004	01/03/2005
LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / LIBYE		12/05/2002	18/06/2002	01/09/2002
MALTA / MALTE	23/03/2001*	23/03/2001*	23/03/2001*	01/06/2001
MONACO	24/11/1996	25/04/1997	30/04/1997	01/06/2001
MONTENEGRO		17/02/2009 (AAA)	18/05/2009	01/08/2009
MOROCCO / MAROC	28/03/1997	13/05/1999	05/07/1999	01/06/2001
PORTUGAL	24/11/1996	30/09/2004 (A)	15/10/2004	01/01/2005
ROMANIA / ROUMANIE	28/09/1998	13/06/2000	17/07/2000	01/06/2001
RUSSIA / RUSSIE				
SLOVENIA / SLOVENIE		12/07/2006	25/09/2006	01/12/2006
SPAIN / ESPAGNE	24/11/1996	07/01/1999	02/02/1999	01/06/2001
SYRIA /SYRIE		07/02/02 (A)	22/03/2002	01/06/2002
TUNISIA / TUNISIE	24/11/1996	31/12/2001	15/01/2002	01/04/2002
→ TURKEY / TURQUIE		29/05/2017 (AA)	03/11/2017	01/02/2018
UKRAINE		09/07/2003	23/10/2003	01/01/2004
UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI				

* Signature valid for ratification / Signature valant ratification

A = Adherence / Adhésion

AA = Approval / Approbation

AAA= Accession / Accession

Tableau 2

Le tableau ci-après présente l'état des Parties contractantes ayant approuvé les Amendements, au 22 juillet 2019.

COUNTRY / PAYS	RATIFICATIONS		ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR
	Tool / Instrument	Deposit of the tool Dépôt de l'instrument	
ALBANIA / ALBANIE			
ALGERIA / ALGERIE			
BOSNIA-HERZEGOVINA / BOSNIE HERZEGOVINE			
BULGARIA / BULGARIE	08/02/2012 ³	14/03/2012	
CROATIA / CROATIE			
CYPRUS / CHYPRE	11/08/2014 ³	22/08/2014	
EGYPT / EGYPTÉ			
EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE			
FRANCE/FRANCE	15/10/2016 ²	10/11/2016	
GEORGIA / GEORGIE			
GREECE / GRECE			
ISRAEL/ISRAEL			
ITALY / ITALIE			
LEBANON / LIBAN			
LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / LIBYE			
MALTA / MALTE			
MONACO/ MONACO	24/02/2011 ²	02/03/2011	
MONTENEGRO/ MONTENEGRO	03/12/2014 ³	09/07/2015	
MOROCCO / MAROC			
PORTUGAL/PORTUGAL			
ROMANIA / ROUMANIE			
RUSSIA / RUSSIE			
SLOVENIA / SLOVENIE	09/06/2016 ²	09/06/2016	
SPAIN / ESPAGNE	26/11/2012 ¹	10/01/2013	
SYRIA /SYRIE			
TUNISIA / TUNISIE			
TURKEY / TURQUIE			
UKRAINE / UKRAINE	26/11/2012 ³	02/01/2013	
UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI			

1 = Ratification / ratification
 2 = Approval / Approbation
 3 = Acceptance / Acceptation

NB: 16 approvals are needed for the entry into force of the amendments / 16 approbations sont nécessaires pour l'entrée en vigueur des amendements